

Histoire de la médiation sociale en trois temps

Des origines ancestrales à la réinvention

La médiation sociale s'inscrit dans une histoire longue et universelle : elle recoupe des pratiques anciennes présentes dans de nombreuses sociétés (la maïeutique platonicienne en Grèce antique, l'art de la palabre en Afrique, le confucianisme en Asie...).

Pendant longtemps en France, le recours à une personne de confiance (un parent, un ami, un voisin...) a été un préalable à toute démarche auprès des institutions. Les transitions majeures qui ont marqué notre histoire contemporaine (urbanisation, économie de l'industrie et des services, individualisation des mœurs...) ont conduit à une évolution des modes de régulation.

C'est dans ce contexte, qu'une médiation sociale professionnelle se développe depuis la fin du XX^e siècle. Par l'intervention d'un tiers extérieur, ce nouveau métier contribue à répondre, à la fois, aux contraintes et aux aspirations de l'époque.

Les années 1980-90 : les émergences

La médiation sociale est apparue dans le contexte, tout d'abord, de crise socio-économique consécutive aux « Trente Glorieuses » : les restructurations industrielles ont conduit à une croissance continue du chômage, à des difficultés pour les familles et à de premières émeutes urbaines.

En parallèle, la question territoriale s'est recomposée : les lois de décentralisation ont modifié le contexte institutionnel avec le transfert des compétences de l'action sociale vers les Départements. Par ailleurs, les réformes successives liées à l'habitat depuis 1975 ont eu pour effet de rassembler dans certains quartiers les populations les plus en difficulté, les premières frappées par le chômage, et notamment les familles immigrées. En 1982, la création d'une « politique de la ville » spécifiquement dédiée à ces quartiers en difficulté, a constitué une reconnaissance, de fait, de ce processus de spécialisation des territoires entamé depuis le début des années 1980. Aujourd'hui, 5 millions d'habitants résident dans ces « zones urbaines sensibles », rebaptisées en 2014 « quartiers prioritaires de la politique de la ville » (QPV).

Les premiers médiateurs sociaux se sont inscrits dans le mouvement des « nouveaux acteurs sociaux ». Issus des territoires, ces derniers ont utilisé les possibilités offertes par la politique de la ville et ses financements pour tenter de résoudre certains dysfonctionnements contre lesquels les pouvoirs publics étaient, à leurs yeux, incapables d'intervenir.

Un premier axe d'actions pour la médiation sociale, est passé par des interventions dans l'espace public des quartiers prioritaires et dans les transports. Mais un recrutement trop souvent fondé sur un argument pseudo-ethnique ou territorial, a montré combien la médiation sociale ne pouvait consister à « acheter la paix sociale » en s'en remettant à des « grands frères » : ce bilan mitigé a conforté la tendance à la professionnalisation du secteur, par la formation et l'encadrement.

Une autre dynamique des "femmes-relais" a également initié la médiation sociale : en mettant à profit leur expérience personnelle et leur connaissance des parcours d'immigration, des habitantes se sont peu à peu organisées pour faciliter la compréhension entre des familles et les administrations (préfecture, PMI, écoles...). La circulaire adultes-relais publiée en 2000 s'est beaucoup appuyée sur ces expériences et savoir-faire spécifiques.

1993 Simone Veil, ministre d'État, ministre des Affaires Sociales, de la Santé et de la Ville, crée 1000 contrats Emplois – Solidarité pour les premières femmes-relais

- 1997** Profession Banlieue publie le « Référentiel Femmes-Relais » qui vise à clarifier les missions, les activités et les finalités de la « médiation sociale et culturelle »
- 1999** Le comité interministériel des villes crée le programme Adultes-relais pour appuyer le développement de postes de médiateurs sociaux dans les quartiers prioritaires
- 2000** Publication de la circulaire Adultes-relais

Les années 2000-2010 : structuration et reconnaissance

Avec 12 000 professionnels, la médiation sociale est désormais présente dans de nombreux domaines : transports, espaces publics, logement, accès aux droits & aux services collectifs, milieu scolaire & jeunesse, participation des habitants. Les dispositifs de médiation sociale se sont multipliés, notamment, dans la plupart des quartiers en difficulté.

Le métier reste pourtant associé à une forme de précarité, puisque l'essentiel des emplois de médiateurs se sont développés grâce à des contrats aidés. La médiation sociale a culminé à 20 000 postes en 2000, à l'apogée du dispositif emplois-jeunes pour diminuer de plus de la moitié à la fin de ce dispositif et remonter à près de 10 000 en 2009 avec la relance du programme Adultes-relais.

Même si la qualité des services de médiation sociale est contrastée d'un dispositif à l'autre (en fonction des moyens affectés aux missions, à la formation, à l'encadrement et en fonction du cadrage partenarial), un mouvement de professionnalisation constant et puissant s'est constitué depuis le début des années 2000 avec le soutien des institutions :

- 2000** Lors d'un séminaire européen à Créteil, 43 experts issus de 12 pays, s'accordent sur une définition commune de la médiation sociale comme « processus de création et de réparation du lien social et de règlements des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose ».

Les différents modes d'intervention de la médiation sociale sont analysés pour la première fois dans le rapport de Claude Brevan et Paul Picard, remis Ministère délégué à la Ville, Claude Bartolone.

- 2001** Un groupe de travail interministériel, sous la présidence d'Yvon Robert, élabore la charte de référence de la médiation sociale qui définit le cadre déontologique du métier.
- 2002** une étude du CREPAH identifie cinq emplois-repères de la médiation sociale et précise leurs domaines d'activités à travers la déclinaison de leurs compétences et de leurs modalités d'intervention : « Agent de prévention et de médiation présent dans les espaces publics et/ou ouverts au public », « Agent d'ambiance dans les transports », « Médiateur social et culturel », « Correspondant de nuit » et « Coordinateur d'équipes de médiation ».

Ces travaux ont permis de mettre en place des formations diplômantes ciblées et adaptées telles que « Agent de Médiation d'information et de Service » (AMIS, niveau V) ou « Technicien Médiation Service » (TMS, niveau IV). L'objectif est de sortir de la précarité les emplois de médiation sociale. L'essor de la médiation sociale et la diversification des activités ont depuis considérablement élargi le spectre des diplômes et formations mis en œuvre par le champ de la médiation sociale, notamment par le recours aux démarches de VAE : CAP « Prévention et Médiation », Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, Licences professionnelles, Bac professionnel...

L'ambiguïté demeure toutefois dans de nombreux dispositifs alliant médiation sociale et programmes d'insertion par l'emploi. A ce titre, des passerelles sont organisées vers l'animation sportive et culturelle, la sécurité publique, le travail social, le logement, les transports et la fonction publique territoriale.

- 2005** Une nouvelle étape est celle de l'évaluation que la DIV et le CNFPT définissent comme un axe prioritaire lors du colloque national sur la médiation sociale.

2008 5 structures de médiation sociale remettent un rapport d'évaluation de l'utilité sociale de la médiation sociale au Ministre du Logement et de la Ville. Ce rapport donne lieu à la publication du « Guide d'évaluation de l'utilité sociale de la médiation sociale ».

Les 5 mêmes structures fondent le réseau national France Médiation.

2011 Le Comité interministériel des villes reconnaît « le métier de la médiation sociale et l'importance des rôles des médiateurs dans les quartiers ». Il décide notamment de « mieux valoriser les métiers de la médiation sociale ». Les six propositions du rapport sur les conditions de reconnaissance du métier de médiateur social sont validées : création d'un observatoire ; offre de formation des médiateurs sociaux ; portage mutualisé des dispositifs ; reconnaissance de la médiation dans la filière animation de la fonction publique territoriale et dans les répertoires de métiers ; amélioration de la mobilité professionnelle des médiateurs.

2012 L'une des conditions de la reconnaissance du métier se concrétise avec l'actualisation du répertoire opérationnel des métiers et l'intégration des codes ROME K 1204 et 1205 (cf les fiches K1204 et K1205 sur le site de Pôle Emploi).

Autre avancée, l'intégration, par décret, des interventions de médiation sociale aux missions des adjoints territoriaux ainsi qu'à celles des animateurs territoriaux. La médiation sociale fait ainsi l'objet d'un cadre d'emploi comprenant une grille de salaires, les conditions d'emploi et d'évolution.

2016 Présentation officielle de la norme métier, rédigée collectivement par des acteurs du secteur, avec l'appui de l'Association française de normalisation (AFNOR) et sous l'égide de l'État (CGET, CIPDR). La norme constitue un cadre commun à l'ensemble des acteurs de la médiation sociale qui permet de garantir la qualité des interventions et de faire reconnaître le travail des médiateurs sociaux.